

Conseil communautaire du 18 juin 2020

DELIBERATION N° 2020-CC-3S-DSTIPD-18

APPROBATION DE PLAN DE FINANCEMENT POUR LE PROJET D'ACQUISITION D'UN COMPACTEUR-EMBALLEUR POUR LA DECHETTERIE DE LA DESIRADE

Le Gosier, l'an deux mille dix-neuf, le 18 Juin 2020,
Sur Convocation en date du 12 Juin 2020
Sous la Présidence de Monsieur Christian BAPTISTE

Mme Nadia CELINI ayant été désigné secrétaire de séance,

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil communautaire : 42

Conseillers présents : 17

Conseillers représentés : 1

PRESENTS : MM. Christian BAPTISTE - Jean-Claude PIOCHE – Jocelyn CUIRASSIER -Teddy MARY - Philippe TROUPE - Mmes Lydie PAVIOT ép. SELLIN - Marie-Flore DESIREE - M. Christian THENARD – Mmes Nadia CELINI –

Valérie HUGUES - Mariette MANDRET - M. Eric LATCHOUMANIN - Mmes Yvonne CHELAMIE ép. LOSBAR - Nathalie CHOURO ép. BRACAT - Christiane CLARA ép. DELANNAY – M. Jean-Luc PERIAN - Mme Cynthia DINANE - M. René NOEL.

EXCUSES : Mmes Félicienne GANTOIS – Sylvia LAPTES (Procuration à Christian BAPTISTE) – Olivia JEAN ép. RAMOUTAR BADAL.

ABSENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT - Laurent BERNIER - Solaire COCO - Francs BAPTISTE – Mmes Ghislaine GISORS - Paulette LAPIN - MM. Jean-Claude CHRISTOPHE - José SEVERIEN – Patrice PIERRE-JUSTIN - Mme Maguy THOMAR - Roberte MERI - M. Cédric CORNET – Mmes Liliane MONTOUT - Alix OURTOU ép. HUYGHUES BEAUFOND (Démissionnaire) - M. Lucien GALVANI – Mme Michelle MAXO – M. Duniere AGLAS - Mme Diana PERRAN – MM. Jean FAHRASMANE – Jean DAIJARDIN - Raymond PARSHAD.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L.5216-5 ;

Vu la délibération CC-2015-CS-DAAG-29 relative au transfert de compétence « Déchets » des communes membres vers la communauté d'agglomération La Riviera du Levant (CARL) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-019/SG/DICTAJ/BRA du 17 février 2016 actant la prise de compétence « collecte et traitement des ordures ménagères et assimilés » par la CARL ;

Vu la délibération CC-2016-7S-DEDD-29 du 19 août 2016, relative à la validation de la stratégie d'optimisation de la gestion de la compétence « collecte et traitement des ordures ménagères et assimilés », et de son échéancier de déclinaison opérationnelle ;

Communauté d'agglomération La Riviera du Levant

Vu les statuts de la communauté d'agglomération La Riviera du Levant (CARL) précisant l'exercice de la compétence « collecte et traitement des déchets ménagères et assimilés »

Vu la loi 94.504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux Collectivités Territoriales ;

Vu le Décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable public.

Considérant la réponse de la CARL à l'appel à projet relatif à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'exercice 2020 du 31 mars 2020 ;

Considérant l'avis favorable de la commission financière en date du 11 juin 2020.

Le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**,

Entendu le rapport de M. Le Président et après en avoir débattu,

CONTEXTE ET ENJEUX.

Face aux enjeux de la maîtrise des coûts financiers liés à la collecte et au traitement, de même qu'à ceux liés à la logistique des déchets et à la préservation de l'environnement, la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant (CARL) poursuit son engagement d'une politique de développement durable notamment liée à la gestion de ses déchets.

Pour ce faire, en réponse à l'appel à projet relatif à la dotation d'équipement des territoires ruraux 2020 (DETR), dont la date limite était fixée au 31 mars 2020, la CARL s'est proposée de faire l'acquisition d'un compacteur-emballer dont l'objectif consistera à réaliser des balles de déchets.

Ces déchets une fois compactés puis emballés pourront alors être conservés plusieurs semaines sans risque de détérioration puisque que privés d'oxygène. Ainsi des économies substantielles pourront -elles être réalisées par la CARL en termes de transport par barge entre la Désirade et la Guadeloupe.

Les postes de dépenses pour la mise en œuvre de ce projet sont les suivants :

Postes de dépenses	Montant
Acquisition et accessoires	325 000€
Études et travaux d'installation	50 000€
Coût prévisionnel du projet (HT)	375 000€

I. PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL.

Financeurs	Montant	%
État DETR	258 540€	68,944%
ADEME	78 960€	21,056%
CARL	37 500€	10%
Total	375 000€	100%

Communauté d'agglomération La Riviera du Levant

Avis favorable de la Commission Finances/Ressources Humaines du 11 juin 2020.

Par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, la majorité requise des suffrages étant atteinte,

DELIBERE

Article 1 :

D'approuver le plan de financement prévisionnel pour la réalisation du projet "d'acquisition d'un compacteur-emballer" par la CARL pour la déchetterie de la Désirade, comme suit :

Financeurs	Montant	%
État DETR	258 540€	68,944%
ADEME	78 960€	21,056%
CARL	37 500€	10%
Total	375 000€	100%

Article 2 :

D'autoriser le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

D'autoriser le Président à signer tout acte relatif à la bonne exécution de cette affaire.

Article 4 :

Que le Président de la CARL et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Gosier, le 18 Juin 2020
Pour extrait certifié conforme

Le Vice-Président,

Christian BAPTISTE